APPEL A PROJET POUR UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR DE L'EQUIPEMENT ET DU MATERIEL D'ARBORICULTURE FRUITIERE

CONTEXTE

Le projet INTERREG « Vergers Franco-Suisse »

Le nord Franche-Comté, le Canton du Jura et le Jura bernois présentent les mêmes caractéristiques dans le domaine des arbres fruitiers et la tendance à la disparition des vergers traditionnels est commune à ces deux territoires. Cette richesse disparaît progressivement. Les causes sont connues et multiples. La principale est que ce système de production ne correspond plus aux canons de l'arboriculture moderne et des nouvelles habitudes de consommation.

A travers la préservation d'un patrimoine, les porteurs de projet souhaitent contribuer à développer le sentiment d'appartenance au territoire dans la population. Il passe par la connaissance de ce patrimoine, son appropriation par le plus grand nombre et sa participation active à la préservation du patrimoine commun.

CADRE DE LA DEMANDE

Axe	Sauvegarder le patrimoine en soutenant techniquement l'entretien et la création des vergers.
Mesure	2.1 : Moderniser, adapter les systèmes de production.
Objectifs	Soutenir financièrement l'investissement dans du matériel d'arboriculture fruitière (création, entretien et récolte des vergers).

CONDITIONS GENERALES

Bénéficiaires	‣ Toute structure (association, entreprise) souhaitant développer une activité d'entretien et de valorisation des vergers, dont la zone d'activité se situe, en partie au moins, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (F), ou le canton du Jura et le Jura bernois (CH). ‣ Propriétaires ou exploitants* de vergers situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (F) ou le canton du Jura et le Jura bernois (CH). **Le public agricole n'est pas concerné par cette mesure côté France. Les agriculteurs intéressés peuvent néanmoins se manifester auprès de Vergers Vivants afin de faire connaître leurs attentes à partir desquels nous étudierons les possibilités juridiques et financières de leur proposer un dispositif d'appui dans les années à venir.*
Equipements	‣ Les équipements subventionnés sont destinés à l'arboriculture fruitière. ‣ Une liste d'équipements possibles (non exhaustive) est présente en annexe.
Financement	‣ Le montant de l'aide peut porter jusqu'à 80% du montant de l'investissement selon l'impact que pourrait avoir le projet dans la préservation du patrimoine fruitier sur le territoire concerné. ‣ Le montant minimum de l'investissement est de 150 € (200 FCH)
Critères généraux	‣ La démarche doit prioritairement permettre le maintien et la valorisation des vergers d'arbres à haute tige situés en plein champ ‣ Les démarches collectives, de mutualisation ou de prestation de services seront privilégiées

DOSSIER A FOURNIR

Demander un dossier à Vergers Vivants (par téléphone au +333 81 378 226 ou par email à e.riat@vergers-vivants.fr) en précisant s'il s'agit d'une demande pour un particulier ou une structure.
Délai de dépôt des dossiers pour les demandes à réaliser en 2010 : **31 octobre 2010**

Les dossiers de demande de soutien doivent être envoyés à :

Vergers Vivants
INTERREG m21
29 rue des Damas
25230 VANDONCOURT (F)

PROCEDURE D'OCTROI

Les dossiers sont étudiés par le Comité technique du projet « Vergers franco-suisses ». Des compléments d'informations et des visites sur place peuvent être demandés. L'attribution d'un soutien financier est décidée par la Commission d'examen désignée par les maîtres d'ouvrage. Il peut porter jusqu'à 80% du montant de l'investissement.

Le dépôt d'un dossier n'engage pas les maîtres d'ouvrage du projet. Ceux-ci se réservent toute liberté de décision quant à l'attribution des soutiens. Aucune voie de recours n'est possible.

Le cas échéant, le comité technique communiquera au bénéficiaire le montant de l'aide qui lui est accordée (sous forme d'un pourcentage du montant de l'investissement dans la limite du devis fourni dans le dossier). Le bénéficiaire avancera d'abord le montant total de l'investissement, l'aide financière lui sera versée dans un délai de 3 mois après présentation des factures.

Pour tous compléments d'information, contactez :

- **Pour la France** : Emmanuel RIAT, Vergers Vivants, au 03 81 37 82 26 ou par email : e.riat@vergers-vivants.fr
- **Pour la Suisse** : Victor Egger, FRI, au 032 420 74 35 ou par email : victor.egger@frij.ch

Exemple de matériel pouvant prétendre à un soutien financier

- Matériel de récolte : panier de récolte
- échelle / Escabeaux
- brouette fruitière
- canne télescopique
- nacelles, secoueuse, filet de récolte
- tonneaux, stockage : palox, caissettes, etc.
- machines pour récolte.

- Matériel d'entretien : outils de taille : sécateurs, sécateurs électriques, ébrancheurs, scies, scies sur perche, échenilloirs, perche élagueuse, etc.
- greffoirs, serpettes, pinces à greffer
- débrousailleuses, faucheuses, broyeurs à végétaux

- Protection phytosanitaire : nichoirs et gîtes à insectes, à chauve souris, à hermine, etc.
- pulvérisateurs, atomiseurs
- pièges à phéromones, pièges à campagnol

Réalisé dans le cadre du Programme de coopération territoriale européenne INTERREG IV France-Suisse 2007-2013